

Appel à contributions DGCT- Grale 2018

Les grandes régions

L'année 2015 a été marquée par l'adoption de deux lois affichant pour point commun la volonté de consacrer le leadership régional. Pour justifier la réforme de la carte régionale, l'exposé des motifs de la loi du 26 janvier 2015 indique en effet qu'il est nécessaire « d'améliorer la gouvernance territoriale ainsi que l'efficacité et l'efficience des politiques mises en œuvre dans les territoires. Cette volonté se traduit par un renforcement de l'échelon régional » en vue de lui donner « une taille critique sur le plan géographique, démographique et économique ». A la révision de la géographie régionale, s'est ensuite ajouté un renforcement des compétences de ce niveau de collectivités : selon l'exposé des motifs de la loi NOTRe du 7 août 2015, les régions doivent disposer « de tous les leviers nécessaires pour assurer, aux côtés de l'Etat, dans les territoires, la responsabilité du développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation des entreprises ». La région est ainsi placée au cœur d'enjeux stratégiques liés à l'amélioration de la compétitivité du territoire, ce qui semble justifier les deux réformes entreprises.

Si le périmètre de certaines régions demeure inchangé, à l'instar de la Bretagne, du Centre, de l'Ile-de-France, de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de Pays de Loire, toutes les régions ont été amenées à reconsidérer leur rôle par le biais de leurs nouvelles compétences. Parallèlement à la suppression de la clause générale de compétence, la loi NOTRe a affermi les compétences des régions dans les domaines du développement économique, des transports, de l'environnement, ou encore de l'emploi. Ce texte a également doté la région d'outils censés l'aider à assurer son leadership par rapport aux autres collectivités et aux métropoles notamment, grâce à la mise en œuvre d'instruments de planification (schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, ou encore, schéma de développement touristique). La fonction planificatrice de la région n'est pas nouvelle, mais la loi laisse sans véritable réponse les questions relatives à la portée juridique de ces schémas et à leur impact sur les autres niveaux de territoire.

A ces évolutions, s'ajoutent, pour certaines régions, une mutation organisationnelle découlant des fusions décidées unilatéralement par le législateur. Cela incite à porter le regard, non plus seulement sur les relations entre la région et les autres niveaux, mais sur les relations au sein même de la nouvelle collectivité, entre les anciennes régions qui la composent. La fusion a-t-elle engendré une absorption pure et simple des anciennes régions et une rénovation des modes de gouvernance afin de tenir compte de la nouvelle taille ? Ou l'une des anciennes régions a-t-elle pu imposer son ascendant et son mode de fonctionnement au sein de la grande région ?

La fusion soulève également la question de l'organisation interne des services et de la place accordée à la logique de déconcentration au sein des services de la région.

Par ailleurs, cette fusion a des incidences importantes sur l'élaboration des budgets locaux, qu'il s'agisse de l'évolution des modes de décision, ou du coût engendré par la fusion en raison, notamment, de la réorganisation des services.

Ces différents changements doivent aussi être mis en perspective avec le contexte politique puisque l'on a assisté à un basculement des majorités locales dans la plupart des régions à l'issue des dernières élections, ce qui a pu influencer sur la mise en œuvre des fusions.

Le DGCT 2018 a donc pour objet de sonder ces différentes évolutions afin de mieux appréhender la place des régions à l'issue des réformes entreprises en 2015, et de s'interroger sur la réelle existence d'un leadership régional.

Pour ce faire, une série de contributions pourrait être consacrée à l'étude du phénomène de fusion en se fondant notamment sur le questionnaire figurant dans cet appel à contributions. Ces analyses prendront la forme de monographies régionales ou porteront sur des sujets transversaux relatifs, par exemple, à l'organisation des services, aux nouvelles formes de gestion ou à la recomposition de l'organisation de l'assemblée locale. On pourrait aussi s'interroger sur les économies que l'on peut attendre de la réforme des régions.

Toujours au plan institutionnel, et pour ne pas se limiter à la seule étude des fusions, une analyse portant sur l'évolution du statut de la Corse trouverait sa place au sein du dossier.

Au-delà des contributions ayant trait aux fusions et aux évolutions d'ordre institutionnel, la question des relations entre la région et les autres niveaux territoriaux (Etat, département, communes, EPCI, métropoles) pourrait également être creusée. De même, une étude sur la fonction planificatrice de la région et sur la gouvernance par les schémas serait opportune. A cela, pourraient s'ajouter des contributions mettant l'accent sur l'évolution de certaines compétences de la région : le développement économique, l'économie sociale et solidaire, l'emploi, le transport, le tourisme, l'environnement, l'enseignement supérieur, etc.

Le dossier serait constitué d'une dizaine de contributions de 30 000 signes maximum (15000 signes pour une synthèse régionale) en respectant le calendrier ci-dessous :

- **Avant le 1^{er} novembre 2017**, envoi par mail de votre proposition de contribution (avec un court résumé)
- **Avant le 1^{er} décembre 2017**, désignation des auteurs retenus
- **Début février 2018** : réunion des auteurs
- **Fin mars 2018 (délai de rigueur)** : remise des contributions

GRALE – Questionnaire DGCT 2018 consacré aux grandes régions

Vous pouvez choisir la forme de la réponse, orale enregistrée ou non, écrite par vous ou par l'interviewé-e. Pour le choix de l'interlocuteur-trice, le DGS serait préférable.

Région : Interviewer :

Répondant-e : Nom Titre/Fonction :

Anonymat demandé : OUI NON

Durée de l'entretien : Réponse orale/écrite ?

A renvoyer à Virginie Donier - virginie.donier@gmail.com - pour le 30 novembre 2017

1^{ère} partie : questionnaire pour les régions fusionnées uniquement (5-10 lignes par question)

1°) Un **dispositif** a-t-il été mis en place afin de préparer en amont la fusion ? Et existe-t-il un comité de suivi de celle-ci ?

2°) Comment les **services** ont-ils été réorganisés **dans la nouvelle région** ? (*distinguer, si c'est utile, services opérationnels et services fonctionnels*)

- services des anciennes régions maintenus et création de directions administratives les chapeautant au niveau de la région fusionnée ?
- ou réorganisation profonde des services avec réaffectation des directions et des personnels ?
- ou autre solution ?

3°) Quelles sont les modalités de la territorialisation de l'action régionale ? La **gestion administrative** est-elle plutôt centralisée, plutôt déconcentrée (*sans autonomie locale*) ou plutôt décentralisée (*avec une autonomie partielle*) ? Ou cela dépend-il principalement des compétences exercées ? Comment est conçu l'équilibre territorial sur l'ensemble du territoire régional ? La fusion a-t-elle eu une influence sur la gestion des fonds européens ?...

4°) Quelles sont les incidences de la fusion sur le **budget de la région** ? (*d'un point de vue qualitatif et quantitatif*)

5°) Quels sont les **points positifs** et les **principales difficultés rencontrées** à la suite de la fusion ?

2^{ème} partie : questionnaire adressé à toutes les régions (5-10 lignes par question)

1°) La loi NOTRe a-t-elle induit des conséquences sur l'organisation des services ? (*organigramme, calendriers...*)

2°) Quels sont les **transferts de compétences** envisagés entre :

- Région et départements ?
- Région et métropole / EPCI ?

3°) Selon vous, quelles sont **les priorités stratégiques de l'action régionale aujourd'hui et quels sont les outils mis en œuvre pour y parvenir ?** Les priorités des politiques publiques ont-elles évolué par rapport à l'ancienne ou aux anciennes mandatures ? Des actions ont-elles été profondément remises en cause avec des gagnants et des perdants ?... *et toutes questions que l'interviewer jugera utiles...*

4°) Les relations avec les services déconcentrés de l'Etat (*préfet de région, services déconcentrés, ARS, rectorats*) ont-elles été rendues plus faciles ou plus compliquées ?

5°) Finalement, et d'un point de vue qualitatif, la réforme à l'issue de la loi NOTRe a-t-elle **apportée un mieux ou au contraire rendu les choses plus complexes ?** (*clarification de l'exercice des compétences, plus grande lisibilité du service public, amélioration du fonctionnement de l'institution, meilleure gestion de l'argent public...*)